

STELLA-JONES INC.
(la « Société »)
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION
DESCRIPTION DE POSTE

Nomination

Le président du comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil (« Comité RHR ») est nommé par le conseil à la première réunion du conseil suivant l'assemblée annuelle des actionnaires.

Responsabilités

Le président du comité RHR doit assurer le leadership du Comité RHR en ce qui concerne l'établissement de procédures régissant le travail du Comité RHR et assurant la pleine exécution de son mandat et le respect du calendrier du comité RHR, notamment :

1. Déterminer les dates et l'emplacement des assemblées du Comité RHR en consultation avec le président et chef de la direction, le premier vice-président et chef des finances, et le secrétaire de la Société.
2. S'assurer que les activités du Comité RHR respectent et remplissent son mandat.
3. Entretenir des relations étroites avec le président du conseil d'administration relativement aux sujets touchant le Comité RHR.
4. Revoir l'ordre du jour des assemblées afin de s'assurer que tous les sujets requis sont portés devant le Comité RHR pour lui permettre de s'acquitter de ses tâches et de ses responsabilités en consultation avec le président et chef de la direction, le premier vice-président et chef des finances, le secrétaire de la Société, et d'autres membres de la haute direction de la Société et de ses filiales, s'il y a lieu.
5. Exiger que le Comité RHR se rencontre aussi souvent que nécessaire afin qu'il s'acquitte efficacement de ses tâches et de ses responsabilités.
6. Présenter au conseil d'administration, en temps opportun, un compte rendu des activités du Comité RHR et présenter occasionnellement des recommandations au conseil au nom du Comité RHR.
7. En l'absence du président du comité RHR, le vice-président du comité RHR (le cas échéant) ou le Président de la Société le remplace et exerce ses fonctions.

Révisé et approuvé par le conseil d'administration le 10 décembre 2024.